

A/PM/2023/10/042

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT AVENUE EMMANUEL ARNAUD

	<p>Le Maire de Montagnac</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 , L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6. • Vu le code de la route et notamment les articles L.411-1 à L.411-7, R110-1,R110-2, R.411-8, R.411-25, R.417-3 et R.417-12. • Vu l'instruction interministérielle en cours sur la signalisation routière, livre I, quatrième, cinquième, septième et huitième parties. • Vu l'article R 610-5 du code pénal. • Vu la demande d'arrêté municipal de la police de la circulation en date du 30 octobre 2023, par la société ENSIO ANCIENNEMENT ETE RESEAUX domicilié au 94 Route de Lattes 34430 ST Jean de Vedas. Concernant les travaux de branchement et raccordement Enedis pour la Commune de Montagnac Avenue Emmanuel Arnaud Du Lundi 06 Novembre2023 au Mardi 21 Novembre 2023. • Considérant que le stationnement des véhicules sur la voie publique peut compromettre la sécurité des usagers et la commodité de la circulation à cette occasion. • Considérant qu'il y-a lieu d'apporter des restrictions au stationnement à cette occasion.
<p>ARTICLE 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le stationnement sera interdit sur le parking de la Rue Claude Maimone. - Le stationnement sera interdit sur l'Avenue Emmanuel Arnaud à partir de l'intersection entre l'Avenue Emmanuel Arnaud et la Rue Claude Maimone. <p style="text-align: center;">Du lundi 06 Novembre au Mardi 21 Novembre 2023</p>
<p>ARTICLE 2</p>	<p>Des panneaux de signalisation regroupant cet arrêté seront mis en place par le pétitionnaire pour permettre l'application et le respect de cet arrêté.</p>
<p>ARTICLE 3</p>	<p>Monsieur Le Secrétaire Général, Messieurs les agents assermentés de la Commune, Monsieur Le Chef de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.</p>

La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de la présente notification.
 Notifié le :

Fait à Montagnac, le 30/10/2023
 P/O Le Maire
 Jean-Luc GUIRAO
 Adjoint à la sécurité

